

Rôle de la séance publique du 16/06/2026 à 09h15**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur FRANK**Greffier** : Madame LE REOUR**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2303605****RAPPORTEUR : M. FRANK**

Demandeur	COMMUNE DE BELZ	CABINET LEXCAP RENNES
Défendeur	SCI	SELARL JURISTES OFFICE
	ASSOCIATION BELZ ECONOMIE, LIBERTÉS, CADRE DE VIE : BELCV L'UNITÉ CITOYENNE	SELARL JURISTES OFFICE
Intervenant	ASSOCIATION LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE DU MORBIHAN	SELARL JURISTES OFFICE
	UNION POUR LA MISE EN VALEUR ESTHETIQUE DU MORBIHAN « PATRIMOINE ET PAYSAGE »	SELARL JURISTES OFFICE

Requête de la commune de Belz contre le jugement n° 2101415 en date du 1er décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a enjoint la commune de Belz de procéder, à la demande de la SCI Maryse, la remise en état naturel du site dans les conditions précisées au point 34 du jugement dans un délai de quatre mois à compter de la notification du jugement.

Rôle de la séance publique du 16/06/2026 à 09h45**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS**Greffier** : Madame LE REOUR**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2400209****RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur	SOCIETE EQUIAGRIBIOGAZ	AARPI LEXION AVOCATS
Défendeur	Mme O Line	Me BON-JULIEN
	M. P Julien	Me BON-JULIEN
	Mme M Colette Suzanne	Me BON-JULIEN
	M. V Pierre	Me BON-JULIEN
	ENTREPRISE AMANDINE VAUGARNY	Me BON-JULIEN
	EARL VAUGARNY	Me BON-JULIEN
	M. V Alexis	Me BON-JULIEN
	Mme V Anne-Sophie	Me BON-JULIEN
	M. V Jean-Yves	Me BON-JULIEN
	M. R Julien	Me BON-JULIEN
	M. L Samuel	Me BON-JULIEN
	M. P Nicolas	Me BON-JULIEN

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA
BIODIVERSITE, DES NEGOCIATIONS
INTERNATIONALES

Autres parties PREFECTURE DE LA SARTHE

Requête de la société Equiagriiogaz contre le jugement n° 2216682 du 30 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision du 22 août 2022 par laquelle le préfet de la Sarthe a procédé à l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement ayant pour objet la création et l'exploitation au lieu-dit Les Hidoux à Courceboeufs d'une unité de méthanisation par la société Equiagriiogaz.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

02) N° 2400291

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	
Défendeur	Mme O Line M. P Julien Mme C Colette M. V Pierre ENTREPRISE AMANDINE VAUGARNY EARL VAUGARNY M. V Alexis Mme V Anne-Sophie M. V Jean-Yves M. R Julien M. L Samuel M. P Nicolas	Me BON-JULIEN Me BON-JULIEN Me BON-JULIEN Me BON-JULIEN Me BON-JULIEN Me BON-JULIEN Me BON-JULIEN Me BON-JULIEN Me BON-JULIEN Me BON-JULIEN Me BON-JULIEN
Autres parties	SOCIETE EQUIAGRIBIOGAZ PREFECTURE DE LA SARTHE	

Recours du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires contre le jugement n° 2216682 du 30 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision du 22 août 2022 par laquelle le préfet de la Sarthe a procédé à l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement ayant pour objet la création et l'exploitation au lieu-dit Les Hidoux à Courceboeufs d'une unité de méthanisation par la société Equiagriobiogaz.

03) N° 2402471

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M. et Mme F Alan et Laurence	CABINET GRANGE MARTIN RAMDENIE
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY	ATLANTIC JURIS

Requête de Mme Laurence F et M. Alan F contre le jugement n° 2006737 du 6 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la délibération du 11 décembre 2019 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Chantonay a approuvé le plan local

d'urbanisme intercommunal, ainsi que la décision du 14 mai 2020 par laquelle le président du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Chantonay a rejeté leur recours gracieux.

04) N° 2402472

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M. B Jean-Marc Mme L VEUVE B Annie M. B Romain	GAYA GAYA GAYA
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE	LEX PUBLICA

Requête de M. Henri B et M. Jean-Marc B contre le jugement n° 2006306 du 6 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la délibération du 5 mars 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal du secteur Saumur Loire Développement en tant qu'elle retient sur les parcelles cadastrées section AE nos 820, 821, 822 et 823, situées sur le territoire de la commune de Saumur, un zonage « mouvements de terrain, cavités souterraines » ainsi que la décision portant rejet de leur recours gracieux.

05) N° 2402487

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur M. G Erick

SELARL AUGER VIELPEAU
LE COUSTOMER - MEDEAS

Défendeur COMMUNE DE VIMOUTIERS

SELARL JURIADIS

LA SOCIETE POWER DOT

Requête de M. Erick G contre l'ordonnance n° 2401219 du 7 juin 2024 par laquelle le président de la 2ème chambre du tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 8 janvier 2024 par laquelle le maire de Vimoutiers ne s'est pas opposé à la déclaration préalable déposée par la société Power Dot en vue de la modification du marquage au sol de trois places de stationnement et de l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.

Rôle de la séance publique du 16/06/2026 à 10h30

Présidente : Madame BUFFET

Assesseures : Madame MONTES-DEROUET et Madame ROSEMBERG

Greffier : Madame LE REOUR

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2402676 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	M. et Mme M	André Joël et Marguerite	GENIES
	M. et Mme L	Vincent et Christine	GENIES
	M. B	Michel	GENIES
Défendeur	M. B	Fabrice Vincent Joël	
	COMMUNE DE HOULGATE		Me BOUTHORS-NEVEU

Requête de M. et Mme André Joël et Marguerite M, M. Michel B et M. et Mme Vincent et Christine L contre l'ordonnance n° 2202822 du 3 juillet 2024 par laquelle la présidente de la 3ème chambre du tribunal administratif de Caen a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation de la décision du 4 mai 2022 par laquelle le maire de la commune d'Houlgate a décidé de ne pas s'opposer aux travaux déclarés par M. B pour la construction d'une piscine enterrée de 50m2.

02) N° 2402923 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	Mme B ÉPOUSE O	Nicole	CABINET GOUEDO
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES		

Requête de Mme Nicole B épouse O contre le jugement n° 2200946 du 13 août 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 novembre 2021 par lequel le préfet de la Mayenne a refusé la régularisation administrative du plan d'eau situé sur les parcelles cadastrées section D n°s 339 et 435 au lieu dit " Les Basses Rochères" sur le territoire de la commune de Meslay-du-Maine.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2402931 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	M. P	Didier	SCP PIERRE LANDRY ET HELENE PAUTY
	Mme P	NÉE B Françoise	SCP PIERRE LANDRY ET HELENE PAUTY
Défendeur	COMMUNE D'ALLONNES		CABINET PHELIP
Autres parties	DEPARTEMENT DE LA SARTHE		SELARL CORNET VINCENT SEGUREL

Requête de M. et Mme P contre le jugement n° 2104708 du 13 août 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant d'une part à constater la responsabilité de la commune d'Allonnes dans les dommages survenus sur leur propriété située 54 route des Fondus à Allonnes (Sarthes) et d'autre part à condamner cette dernière à financer les travaux de remise en état de leur propriété.

04) N° 2500138 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	Mme A	Tega	Me DEME
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR		

Requête de Mme Tega A contre le jugement n° 2311266 du 29 août 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 15 septembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision du 9 mai 2022 de l'ambassade de France au Burundi, refusant de délivrer à Abubakar H , Fatu H et Muktar H , des visas de long séjour au titre de la réunification familiale, a, à son tour, refusé de délivrer les visas sollicités.

05) N° 2500379 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	M. N	Diambu	Me POULARD
	Mme N	Adassa	Me POULARD
	Mme N	Pretty	Me POULARD
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR		

Requête de M. Diambu N et autres contre le jugement n° 2312853 du 11 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision de rejet née du silence gardé par la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France sur le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française en République démocratique du Congo rejetant les demandes de visa de long séjour présentées pour Mmes Ndila M et Mola M et la jeune Pretty M au titre de la procédure de réunification familiale.

Rôle de la séance publique du 16/06/2026 à 11h30**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseures** : Madame MONTES-DEROUET et Madame ROSEMBERG**Greffier** : Madame LE REOUR**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2302588** **RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur	SCI DERNIER RAPPEL COMMUNE DE LOUVIGNY	SELARL JURIADIS SELARL JURIADIS
Défendeur	M. A Didier François Lucien	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	Mme N Marie-Eve	SELARL AUGER VIELPEAU LE COUSTOMER - MEDEAS
	M. et Mme L Christophe et Stéphanie	
	M. et Mme P Benoit et Pauline	SELARL AUGER VIELPEAU LE COUSTOMER - MEDEAS
	M. Y Patrick	SELARL AUGER VIELPEAU LE COUSTOMER - MEDEAS

Requête de la SCI Dernier Rappel et de la commune de Louvigny contre le jugement n°s 2101243-2101609 du 21 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a, sur la demande de M. Didier A et autres, annulé l'arrêté du 7 avril 2021 par lequel le maire de la commune de Louvigny a accordé un permis de construire à la SCI Dernier Rappel pour le changement de destination d'une salle de squash en salle de spectacles.

02) N° 2401130 **RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur	SCI LA ROUBRETIERE	SARL ANTIGONE
Défendeur	M. L Patrick	SELARL CORNET VINCENT SEGUREL
Autres parties	COMMUNE DE VIGNEUX DE BRETAGNE	CABINET A&E

Requête de la SCI La Roubretière contre les jugements n°s 2005251, 2009252 du 13 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, annulé l'arrêté du 4 décembre 2019 par lequel le maire de Vigneux de Bretagne n'a pas fait opposition à la déclaration préalable de travaux présenté par M. M pour le compte de la SCI La Roubretière, tendant au changement de destination d'une annexe située sur la parcelle cadastrée section YI n°143 en bâtiment de stockage et abri équin et caprins et pour l'exécution de travaux d'affouillement du sol et l'installation d'une dalle béton en pente sur ce bâtiment, et d'autre part, a annulé la décision de rejet du recours gracieux de M. L.

07) N° 2503092

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M.	P	Joao-Futi	Me VERITE
	Mme	B	Albertine	Me VERITE
	Mme	D	Siria	Me VERITE
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

M. Joao-Futi P et autres demandent à la cour d'obtenir l'exécution de l'arrêt n° 23NT01034 du 6 juin 2025 par lequel la cour administrative de Nantes a, d'une part, annulé le jugement n° 2206686 du 10 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision en date du 17 février 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé les décisions en date du 4 novembre 2021 de l'autorité consulaire française à Rabat (Maroc) refusant des visas d'entrée et de long séjour à Mme Irena Bila P et aux jeunes Fortunato, Siria, Julio et Luciano au titre de la réunification familiale et d'autre part, a enjoint au ministre de l'intérieur de délivrer les visas sollicités dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêt.